Partis bernois : les moyens de leur politique

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **23 (1986)**

Heft 808

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1022738

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ponsable de l'octroi des permis de travail et de séjour. Une garantie, sans doute, pour la mise en place d'une politique nuancée et humaine.

PERPÉTUER UN RÉGIME D'APARTHEID

Voire: parmi les mesures envisagées, la remise en cause du droit des saisonniers à obtenir un permis de travail annuel les autorisant à faire venir leur famille après quatre années de séjour en Suisse. Ainsi se perpétuerait un statut d'apartheid qui voit des hommes ou des femmes travailler dur dans les secteurs les plus difficiles et dans des conditions inacceptables, neuf mois par an loin de leurs proches (c'était le grand sujet d'indignation humaniste avant qu'on parle des requérants d'asile).
Jusqu'à présent, la pratique visait à favoriser la conversion du statut de saisonnier en permis annuel (qui nécessite d'avoir travaillé neuf mois — durée maximale du séjour d'un saisonnier — pendant quatre années consécutives) en n'octroyant pas d'autorisation saisonnière pour une durée inférieure. Cette pratique pourrait être prochainement inversée: pas d'autorisation permettant d'atteindre les 36 mois fatidiques. De la sorte, on stoppe un accroissement du nombre des travailleurs à l'année qui n'est pas soumis au contingentement. L'an passé, par exemple, 1365 permis ont été délivrés à d'anciens saisonniers (3042 personnes avec les familles) qui s'ajoutaient aux 835 permis B octroyés pour Genève par les autorités cantonales et fédérales.

LE CYNISME APRÈS LE LAXISME

Or s'il y a une catégorie d'étrangers qui n'a pas à souffrir de telles restrictions, c'est bien celle-ci. Et la manœuvre — si elle se confirmait — serait décidément cynique de la part d'un canton qui a érigé, des années durant, le laxisme en politique lorsqu'il s'agissait d'accueillir des «Delon», «Latsis» et autres «de Benedetti».

Il y a certes à faire. Par rapport aux saisonniers transformés en permis B aussi: le vice du système actuel, c'est qu'il s'apparente au mouvement perpétuel. Sitôt en possession de son permis B, l'ancien saisonnier change de secteur d'activité, libérant une place pour un saisonnier qui quatre ans plus tard... S'attaquer à la racine du système, c'est lutter contre cette mobilité professionnelle, qui vaut tout de même moins d'être défendue que le droit de vivre avec son conjoint et ses enfants. Le permis délivré à un ex-saisonnier pourrait être subordonné à la condition qu'il continue de travailler dans la même branche.
Genève pourrait aussi renoncer à voir s'installer chez elle certaines nouvelles institutions internationales, voire ne pas décourager celles qui sont susceptibles de partir. Et se montrer plus sélective dans l'accueil d'étudiants étrangers pour retenir ceux qui apportent une ouverture à l'Université, mais pas ceux qui multiplient les formations dans l'attente d'une naturalisation...
Des mesures qui réclament de l'imagination et du courage politique.

PARTIS BERNOIS

Les moyens de leur politique

L'argent est, paraît-il, le nerf de la guerre. Celui de la politique aussi. Quelques articles parus dans la presse bernoise nous donnent un aperçu de la situation financière de trois partis.

L'Alliance des Indépendants (AdI) d'abord dont les finances ont fait l'objet de débats au comité coopératif de Migros-Berne. Le conseiller national Paul Günter a mis en évidence que le soutien de Migros à l'AdI représente pour l'entreprise de distribution le moyen d'action le moins coûteux. Lors de la même séance (*Construire,* 12 février, édition BE), le conseiller national Walter Biel précise: «En achetant à Migros, on sait que l'on soutient l'Alliance. Mais que soutient le client d'une banque? Que soutient le consommateur de lait?» Il semble pourtant que certains membres du comité coopératif de Migros-Berne «regrettent que Migros n'ait pas un partenaire politique plus puissant, comme le PS pour la Coop». A quand une offre d'achat de Migros à un grand parti en difficulté financière? Car il y en a.
La puissante UDC bernoise entamait l'année 1985 avec un découvert de 31 000 francs. La situation a été redressée: 489 000 francs de recettes en 1985 et 381 000 francs de dépenses; en fin de comptes un solde actif au bilan de 77 000 francs. Mais 1986 est une année électorale. L'UDC prévoit d'investir 250 000 francs dans la campagne. D'où un budget déficitaire pour cette année: 672 400 francs de dépenses et 613 400 francs de recettes; déficit: 59 000 francs. Et 1987 annonce elle aussi de fortes dépenses puisqu'elle sera également année électorale. Les 30 000 membres bernois de l'UDC payeront donc en 1986 et 1987 une cotisation de 15 francs. On ne sait toujous pas qui payera la différence pour atteindre les recettes budgétées.
Quant au Parti radical de la Ville de Berne, il n'a pas encore trouvé les moyens de couvrir le découvert de 1984 reporté sur l'exercice 1985, année déficitaire elle aussi. C'est avec un découvert de 31 000 francs que débute cette année électorale. Le moral des cotisants est mauvais, les effectifs se réduisent: 175 adhésions pour 222 démissions en 1985. A la fin de l'année dernière, restaient 1272 membres inscrits, dont la cotisation ordinaire s'élève à 80 francs. Lors de l'assemblée radicale, un membre en colère a déclaré que, dans des conditions pareilles, une entreprise privée devrait déposer son bilan.

Pendant ce temps, une consultation en vue d'introduire une aide cantonale aux partis politiques bernois est en cours. A tout considérer, elle ne résoudra pas la crise des partis.